



Paris, le 31 janvier 2013

*Le Préfet, Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées*

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 10 septembre dernier je vous sollicitais pour vous demander une contribution à l'élaboration du volet hébergement/logement de la Conférence nationale et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Certains CCRPA ont pu, dans des délais contraints, organiser une réunion dédiée. D'autres ont synthétisé les travaux déjà engagés. Vous avez répondu à cette sollicitation, et je vous remercie sincèrement.

Sachez que j'ai lu attentivement vos contributions et qu'elles ont alimenté les travaux préparatoire à la Conférence nationale réunie les 10 et 11 décembre, ainsi que les travaux d'élaboration du plan pluriannuel, rendu public lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions, réuni le 21 janvier sous l'égide du Premier ministre.

Comme vous le savez, les personnes en situation de précarité ont été étroitement associées à la préparation de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Chacun des groupes de travail préparatoire intégrait deux membres du 8^{ème} collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). C'est un progrès important qu'il faut saluer et dont nous pouvons nous réjouir.

Le rapport *Pour un choc de solidarité en faveur des sans-abri et des mal logés* dont j'ai coordonné la rédaction avec Christophe Robert, Délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, appelle à conforter le rôle du CCPA, des CCRPA et du 8^{ème} collège du CNLE. Le rapport du groupe de travail préparatoire à la Conférence sur la *Gouvernance des politiques de solidarité* consacre lui aussi d'importants développements aux enjeux de participation. Ces deux rapports invitent à développer de nouvelles approches innovantes d'intervention et de développement social, fondées sur ce que les anglo-saxons appellent l'*empowerment* des acteurs, autrement dit la valorisation de leurs compétences et de leur autonomie, le renforcement de leur pouvoir d'agir.

Dans son discours de clôture de la Conférence nationale, le Premier ministre a fait de la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité un axe directeur de la réforme de la gouvernance de l'action sociale qu'il entend mener dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel.

Ce plan, qui guidera l'action du gouvernement et de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté, réaffirme le principe de la participation et précise les objectifs à atteindre en la matière. Il appelle notamment, sous la conduite du Premier ministre, à consolider les expériences du 8^{ème} collège du CNLE, du CCPA et des CCRPA mais aussi à aller plus loin en développant la participation des personnes aux conseils consultatifs nationaux ainsi que dans les territoires.

Il prévoit l'extension de la participation à tous les grands conseils consultatifs nationaux compétents en matière de politique sociale : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD), Conseil National des Villes (CNV), Haut Conseil à l'Intégration (HCI), Conseil National de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), Conseil National des missions Locales (CNML), conseil supérieur du travail social (CSTS).

Il incite aussi les responsables politiques et administratifs à organiser, avec l'appui de l'Etat, la participation des personnes à l'élaboration et au suivi des différents plans territoriaux : Plans départementaux ou Pactes territoriaux d'insertion, Plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées, schémas directeurs d'action sociale, schémas de programmation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le plan vise enfin à favoriser l'émergence d'associations émanant directement de groupes de personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Vous trouverez, joint à ce courrier, un document de synthèse des contributions que vous m'avez adressées. Il recense les propositions que portent les CCRPA et qui constituent autant de chantiers déjà ouverts ou à ouvrir pour améliorer l'accès de tous aux droits fondamentaux. Certaines de ces propositions sont portées par les associations et soutenues par les pouvoirs publics. D'autres, plus innovantes, sont encore à concrétiser. Je forme le vœu que l'ensemble des acteurs du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement s'en saisissent pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.

Soyez assurés que je veille attentivement à ce que votre parole soit pleinement reconnue et prise en compte à tous les niveaux de l'élaboration des politiques publiques.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

hieu cordialement



Alain RÉGNIER

Membres du CCRPA Pays de la Loire
c/o URIOPSS des Pays de la Loire
4, rue Arsène Leloup
BP 98501
44185 NANTES Cedex 4